DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois janvier à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 17 janvier 2025, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Monsieur HAMEL, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Monsieur ENGEL, Madame LANGLAIS

Absents excusés : Madame WINDELS a donné pouvoir à Monsieur HAMEL
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Madame MOULIN a donné pouvoir à Madame CARPENTIER
Monsieur BENOIST a donné pouvoir à Monsieur VIGNANCOUR
Monsieur COISEL a donné pouvoir à Monsieur TREFOUX
Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER, Madame LENOEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

25-001 MEDIATHEQUE DEMANDES DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 24-013 en date du 15 février 2024, autorisant le Maire à lancer une procédure adaptée pour le choix d'un assistant à maitrise d'ouvrage et le choix d'un maitre d'œuvre pour le projet de création d'une médiathèque

Considérant que la SHEMA a été retenue en tant qu'assistant à maitrise d'ouvrage, et que Dauchez Architectes a été l'offre la mieux disante pour le marché de maitrise d'œuvre.

Le bâtiment existant va être agrandi par une extension. Un travail conséquent est prévu pour réduire l'empreinte énergétique du bâtiment existant. Une économie de 58,4% est attendue après travaux, selon l'analyse menée par Constructif, le bureau d'études qui accompagne la maitrise d'œuvre.

Le projet est composé d'un espace intérieur (accueil, espace adultes, ados, BD-mangas, enfants, heure du conte, espace patrimoine, numérique, musique, salon de consultation presse, dégagements, sanitaires) su 276,20 m^2, et d'un espace couvert (pour stocker les vélos, les poussettes, installer la borne de retour des documents). Le projet complet est d'une superficie de 295,60 m^2.

Le chiffrage des travaux à la phase APS est de 777 461€HT, soit 932 953€TTC.

Pour la partie rénovation, éligible au titre de la rénovation énergétique, le montant de travaux est de 379 087€ HT, soit 454 904€ TTC.

Pour la partie extension, le montant est de 398 374€ de travaux, soit 478 049€TTC.

La commune peut solliciter l'intercommunalité, au titre du fonds de concours (100 000€), ainsi que le fonds vert et la DSIL pour la rénovation thermique du bâtiment existant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs, autorise Monsieur le Maire :

- **A solliciter** la communauté de communes Cœur de Nacre un fonds de concours de 100.000€, soit 14,33% du chiffrage des travaux à la phase APS ;
- **A solliciter** l'Etat au titre du fonds vert et de la DSIL, aux taux le plus élevé des dépenses éligibles, étant entendu que le cumul des subventions ne pourra pas dépasser 80% du montant des travaux.

VOTE : POUR : 16

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

MAIRIE de BERNIÈRES-sur-MER (Calvados)

Accusé de réception en préfecture
014-211400668-20250123-25-001-DE
Date de télétransmission : 30/01/2025
Date de réception préfecture : 30/01/2025